



NOTICE D'INFORMATION

WE de 3 jours de marche-aquatique (du 01 au 03 avril 2022- 2 nuitées) HENDAYE

☞ La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de marche aquatique et titulaires de la licence FF Randonnée 2021/2022 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence 2021/2022 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants: 9 au minimum, 18 au maximum

Dates: du vendredi 1^{er} avril au dimanche 3 avril 2022.

Déplacements: maximum 2 mini-bus

PROGRAMME :

Les participants, muni de leur pique nique pour le vendredi midi, sont attendus au champ de foire de Saint Junien, lieu de départ du séjour, le vendredi 1^{er} avril 2022 à 7 heures 45 pour un départ à 8 heures.

Ce séjour est organisé afin de participer à la compétition de Longe côte qui aura lieu le 2 avril, compétition pour le championnat régional Nouvelle Aquitaine comptant pour le championnat national.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré dans des Appartements, Résidence mer & golf SOKOBURU, Boulevard de la mer à 64700 HENDAYE Tel : Tél: 05 59 51 80 00

COÛT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à 90 € par personne ce prix pouvant varier suivant le coût du gasoil hébergement seul et déplacement

Ce prix comprend :

- L'hébergement
- Le déplacement en mini-bus

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris– Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- l'inscription à la compétition (environ 15€)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

L'Association proposera aux pré- inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 30 € à l'inscription. Date limite 31/01/2022.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 20/02/ 2022

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 28/02/2022: restitution des sommes versées.
- Annulation faite après le 1^{er} mars : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Une réunion des participants, pourra être organisée vers la mi-février 2022.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association
--